



Équivalences BPJEPS spécialité « Éducateur sportif » mention « Équitation »

Selon l'Annexe V de l'Arrêté du 18 novembre 2024 portant création de la mention « équitation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » ainsi que de l'Arrêté du 18 novembre 2024 portant équivalence avec le ou les blocs de compétences communs (BC1 et BC2) du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

	EPEF	EPMS	BC1	BC2	BC3	BC4
(*) UC 1 et 2 du BPJEPS (*) spécialité « animateur » ou « éducateur sportif »			X	Allègement de formation (**)		
(*) MC animation gestion de projets dans le secteur sportif RNCP30833			X	Allègement de formation (**)		
Unité professionnelle facultative « secteur sportif » délivrée par le ministère de l'éducation nationale			X	Allègement de formation (**)		
BC 2 du TFP (*) Éducateur de handball RNCP38917BC02			Allègement de formation (**)	X		
Sportif de haut niveau en équitation inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221- 2 du code du sport	X TEP (*) uniquement					X Prérequis Allègement de formation (**)
Test technique (test B) préalable à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	X					
UC (*) 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	X	X			X	
UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	X	X			Allègement	
CQP (*) Enseignant animateur d'équitation / activités équestres RNCP37148	X TEP uniquement				Allègement	X
CQP Enseignant animateur d'équitation / activités éques- tres RNCP37148 et justifier d'une expérience d'encadre- ment sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années.		X				
TFP (*) Accompagnateur de tourisme équestre RNCP36133	X TEP uniquement					X

TFP Accompagnateur de tourisme équestre RNCP36133 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années.		X				
TFP animateur d'équitation RNCP37414	X TEP uniquement					X Allègement Épreuve 1
TFP animateur d'équitation RNCP37414 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années.		X				
Galop 7 Western délivré par la FFE (*)	X TEP uniquement					
Galop 7 Attelage délivré par la FFE	X TEP uniquement					
Galop 8 de cavalier délivré par la FFE	X TEP uniquement					X Prérequis
Degré 2 délivré par la FFE	X TEP uniquement					
Brevet fédéral Degré 3 délivré par la FFE	X TEP uniquement					X Prérequis Allègement Épreuve 2
CEP (*) 3 tel que défini par la CPNE-EE (*)	X TEP uniquement					X Prérequis
2 classements en épreuve de CCE (***) niveau amateur 4 minimum ou équivalent	X TEP uniquement					
2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 3 minimum ou équivalent	X TEP uniquement					X Prérequis
2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 2 minimum ou équivalent	X TEP uniquement					X prérequis Allègement Épreuve 2
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3A minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO (***) ou hunter de niveau amateur 3 Grand Prix minimum ou équivalent	X TEP uniquement					

1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 préliminaire minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent	X TEP uniquement					X Prérequis
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 2 Grand Prix minimum ou équivalent	X TEP uniquement					X Prérequis Allègement Épreuve 2
2 participations en épreuves western amateur 2 ou équivalent avec 1 score minimum de 65/70	X TEP uniquement					X Prérequis
2 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage amateur 2 ou équivalent	X TEP uniquement					X Prérequis
2 classements en épreuves de TREC (***) amateur 1 ou équivalent	X TEP uniquement					X Prérequis

(*) TEP : test d'exigences préalables.

UC : unité capitalisable.

MC : mention complémentaire

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

CQP : certificat de qualification professionnelle.

TFP : Titre à finalité professionnelle.

FFE : Fédération française d'Équitation.

CEP : Capacités Equestres Professionnelles.

CPNE-EE : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi - Entreprises Equestres.

(**) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.

(***) Le CCE (Concours Complet d'Équitation), le CSO (Concours de Saut d'Obstacles) et les Techniques de Randonnée

Equestre de Compétition (TREC) sont des épreuves équestres organisées par la FFE, ses organes déconcentrés ou par ses adhérents autorisés par la FFE à organiser des compétitions officielles.